

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

SAVS d'Orléans

2025

ADPEP 45  
25 boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAVS d'Orléans  
8 rue du Père Wrezinski  
45000 ORLEANS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## I. Présentation de l'association

### Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

### Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;

- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

#### Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
  - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
  - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

#### Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

## **II. Présentation du pôle**

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le déploiement du DU Ogirys
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Travailler sur les DUERP à partir du nouveau logiciel
- Réaliser des projets en commun
  - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (4 par an)
  - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention (prévention des différents cancers) et de facilitation d'accès aux soins

- Formations des professionnels

Suite à la mise en place des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations sont élaborés au niveau de chaque pôle. Ce périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2025, 19 formations ont pu être mises en place sur le pôle grâce à la diversification des financements ce qui représente près de 2000 heures de formation pour 85 professionnels :

- 11 formations avec financement OPCO santé pour 31 618 €
- 4 formations (analyse de la pratique et formation incendie dans les foyers) avec un financement sur fonds associatifs pour 8 610 €
- 1 formation financement CPAM pour une valeur de 3 000 €
- 3 formations autoDétermination Usagers/professionnels financées par CNR pour 9510 €

2 formations ont intégré des usagers des structures :

- La formation sur l'autodétermination avec la participation de 24 usagers
- La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 17 résidents

Les 6 formations qualifiantes (dont 2 apprentissages éducateurs spécialisés) initiées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la finalisation d'un CAFERUIS, d'un DE d'éducateur spécialisé, d'une CAFDES, d'un titre de moniteur d'atelier.

## Nombre de professionnels du pôle ASP ayant participé aux formations 2025

Intitulé formation	Nbre heures/professionnel	ESAT SERUIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Sauveteur secouriste du travail Perf	7	7	3	3				1		2	3	
Premier secours en santé mental	14	4	12	1	1	3		2		1		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du trouble psychique	14								3	1	10	
Accompagner l'avancée en age des personnes en situation de handicap	21	1		2	2	2	1	1				
sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21		1	1				1	4			
accompagner les usagers dans la RAE	72	1										
animateur retraite - un avenir après le travail	35			1	1							
tuteur /maitre d'apprentissage	47					1						
MAC SST	7		11									3
Autisme : comprendre et accompagner	14			2					3		6	
analyse de la pratique	2	1		2	3	8	3	6	5	5	8	
Autodetermination et pouvoir d'agir	14	10		4				4	3	2	5	
manipulation extincteur et conduite à tenir /incendie	3							6				

### III. Présentation du SAVS d'Orléans

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ADPEP 45, situé au 8 rue du Père Wrezinski à Orléans, obtient son premier agrément le 21 juillet 2000 et ouvre ses portes le 1er septembre 2000.

A l'ouverture, les bureaux du SAVS se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme à la suite d'un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre-ville d'Orléans puis en octobre 2010 jusqu'à aujourd'hui, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 55 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

- Autorisations et capacité d'accueil.

Création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2nde phase de 6 places au 01/01/2009).

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (courrier du conseil départemental du Loiret du 24 février 2016).

Depuis janvier 2019, passage progressif d'une logique de place (40) à un travail en file active.

- Public accueilli.

Au 31 décembre 2025, le service accompagne 50 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS.

- Missions et objectifs.

La mise à jour du projet d'établissement est en cours de finalisation. Le projet définitif sera présenté pour avis au CVS, puis validé par le Conseil d'Administration. L'actualisation de ce projet avait été entamée au cours de l'année 2023, notamment dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance de la nomenclature SERAFIN-PH avec les prestations délivrées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif... etc.

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau ;
- Présentation du PAP à l'équipe par la référente de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations - évaluations, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions permettant la mise en œuvre du PAP
- Elaboration en équipe d'une proposition de projet se déclinant en objectifs généraux (lien avec la nomenclature SERAFIN-PH), en objectifs opérationnels (prestations sous forme d'objectifs délivrés par le SAVS) et en moyens (prestations détaillées sous forme de moyens délivrés par le SAVS) ;
- Validation à l'occasion d'une rencontre entre l'utilisateur, la référente de projet et le chef de service ;
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas d'évolution importante du projet de la personne.

## IV. Ressources humaines

L'équipe du SAVS est constituée :

- 2 éducatrices spécialisées à 0.9 ETP
- 2 CESF à 0.9 ETP
- 1 apprentie éducatrice spécialisée en 3<sup>ème</sup> année à temps plein
- 1 cheffe de service à 0.25 ETP
- 1 comptable à 0.15 ETP
- 1 secrétaire à 0.12 ETP
- 1 agent de service à 0.10 ETP
- 1 directrice adjointe à 0.05 ETP
- 1 directrice de pôle à 0.03 ETP
  
- Évolution des effectifs.

L'année 2025 a été marqué par des mouvements de personnels.

Les départs en 2025 :

- Une éducatrice spécialisée a démissionné en mars 2025.
- Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale a quitté son poste en octobre 2025
- Le chef de service a pris un congé sans solde de 6 mois en avril 2025, puis a démissionné en octobre 2026
- Une cheffe de service a pris le poste en mai 2025 et a quitté son poste en septembre 2025

Arrivées en 2025 :

- Une éducatrice spécialisée est arrivée en mai 2025
- une cheffe de service a été recrutée en décembre 2025.

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

#### **Fréquence des réunions d'équipe :**

Les réunions d'équipe sont hebdomadaires et durent 3 h le lundi et 1h30 le jeudi une semaine sur deux. Elles ont pour ordre du jour :

- Informations générales et points organisationnels du service
- Suivi des situations et échanges sur les situations
- Projets d'Accompagnement Personnalisé
- Admission, suivi de la file active et des fréquences d'accompagnement réparties par professionnel-référent.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Nombre de postes vacants</i>	0,25	0,9
<i>Taux d'absentéisme</i>	1%	6%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	13%	32%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0	0

<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	1 ETP	1 ETP
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	4	5

## V. Activité et accompagnement des personnes

En 2025, le SAVS a accompagné 61 personnes dont 14 sorties et 6 admissions.

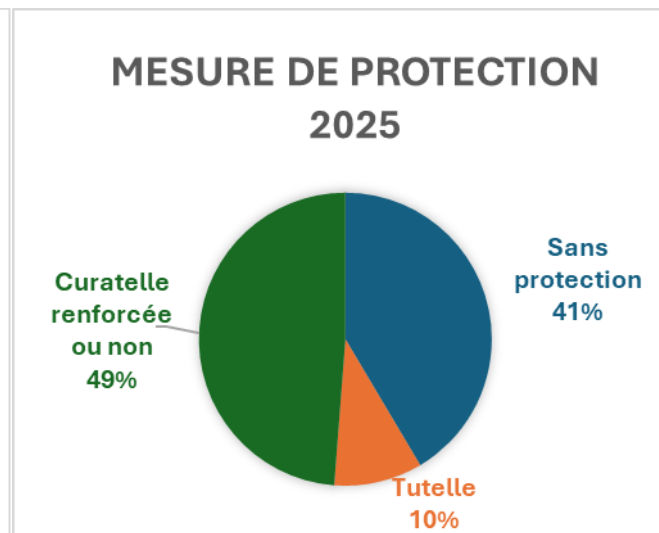
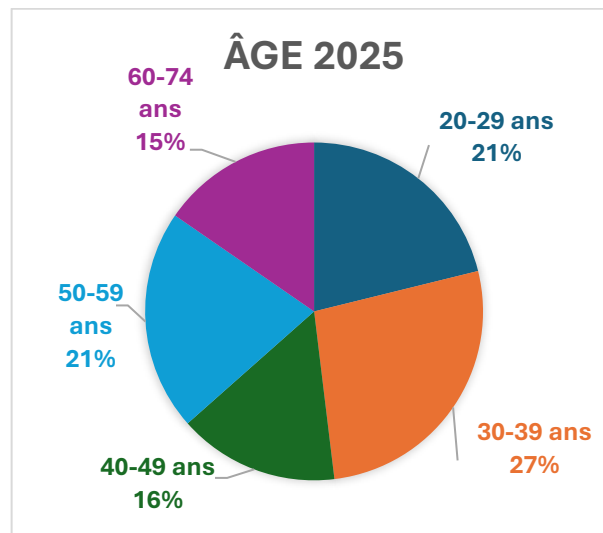
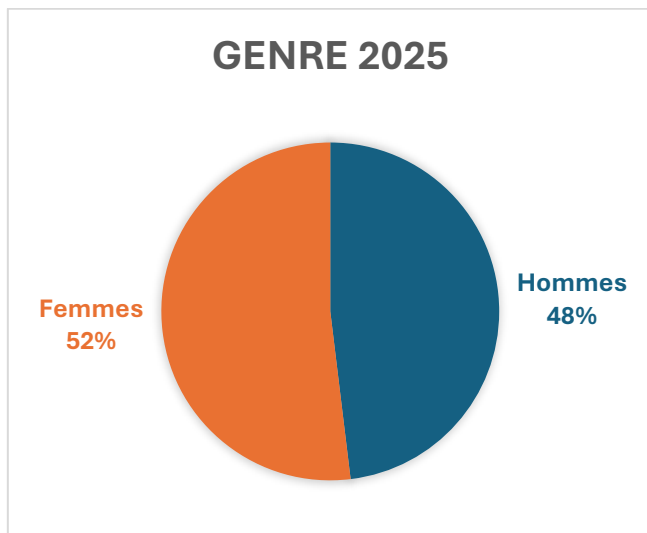
Le fonctionnement en file active permet de comptabiliser 12789 journées réalisées contre 10040 en journées théoriques.

- Nombre de personnes accompagnées ;

Au 31/12/2025 le SAVS accompagne 50 personnes.

- Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.).

Jusqu'en 2024 les personnes accompagnées présentent majoritairement des troubles de l'efficiace intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, troubles autistiques, sensoriels, moteurs. Depuis 2025 le profil des personnes accompagnées tend à évoluer du fait d'un vieillissement de la population accompagnée et de nouveaux profils tels que des personnes porteuses de TSA ou de troubles psychiques. Ce qui nous oblige à repenser nos modalités d'accompagnement et nos pratiques.

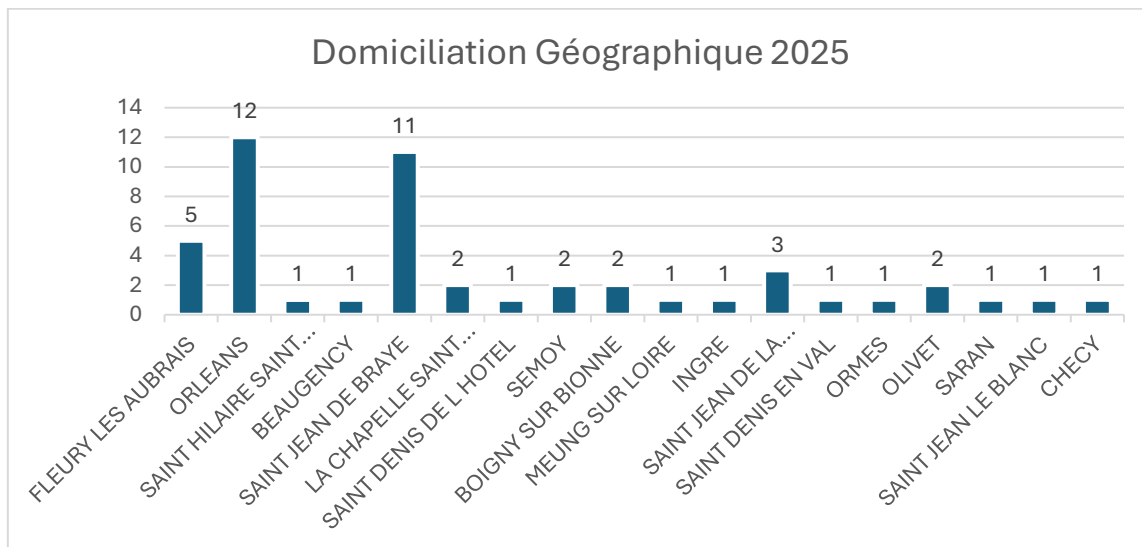


#### Les caractéristiques des personnes accompagnées évoluent en 2025 :

- **Concernant l'âge des usagers accompagnés par le SAVS**, 36 % des usagers accompagnés par le SAVS ont entre 50 et 74 ans. La proportion des personnes âgées entre 50 et 74 ans est la même qu'en 2024 et en légère baisse par rapport à 2023 (36 % en 2024 contre 39 % en 2023).
- **Concernant les mesures de protection**, les statistiques 2025 sont quasi identiques à celles de 2024.
- **Genre des personnes accompagnées**, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes (61% de femmes contre 39 % d'hommes). Malgré un léger rééquilibrage entre hommes et femmes entre 2023 et 2024, ce chiffre reste stable depuis plusieurs années. *L'augmentation des hommes est à mettre en lien avec l'admission de 5 hommes pour 1 femme en 2024. De même, cette augmentation du pourcentage des hommes accompagnés est en lien avec la baisse de 9 points des célibataires avec enfants entre 2023 et 2024 (14 % en 2023 contre 5 % en 2024).*

#### La domiciliation géographique :

Les usagers accompagnés par le service en 2025 sont majoritairement domiciliés sur la métropole orléanaise (les villes d'Orléans et de St Jean de Braye totalisent plus de la moitié des domiciliations – lien avec les domiciliations du SAVS et des ESAT Pep 45 sur l'agglomération orléanaise).



### L'Activité :

Au-delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnelles et le chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission, seules ou accompagnées.

53 personnes ont sollicité un rendez-vous de présentation de service en 2025, soit une baisse d'une quinzaine de personnes comparé à 2024 (69). Le SAVS a proposé un premier rendez-vous à 12 personnes contre 15 en 2024.

Sur les 12 personnes reçues en 2025, 6 ont été admises.

- Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, organiser et prioriser les actions avec la personne. Le rythme de ces rencontres est défini avec la personne en fonction de ses besoins et demandes : hebdomadaire, bi mensuelle, mensuelle, ...
- Les entretiens au service sont privilégiés afin que la personne connaisse tous les professionnels susceptibles d'intervenir en complémentarité ou en relais auprès d'elle.

- Deux axes de travail s'articulent autour de la personne : le lien direct avec la personne et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

- Diversification de l'offre d'accompagnement.

Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi ;
- Des entretiens d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet ;
- Des entretiens téléphoniques ;
- Un travail de coordination avec le réseau de la personne ;
- Des accompagnements dans les différentes démarches ou/et actes de la vie quotidienne ;
- Des visites à domicile ;
- Des ateliers proposés par chaque professionnelle plusieurs fois par an, avec un groupe de 3 à 4 personnes maximum : atelier "Sorties et découvertes" - atelier "Marche" - ateliers "Cuisine" - atelier "Cueillette" - atelier "Activité manuelle", ... ;
- Une astreinte des cadres du service assurée 24h/24 et 365 jours par an.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0	0
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%	100%

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMEs</i>	<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	8	10

## VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	29/02/2024
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	25/03/2025 03/06/2025 07/10/2025

Le CVS est commun à l'ESAT Servi'PEP, le Foyer des Droits de l'Homme et le SAVS d'Orléans. Chaque structure dispose de 2 représentants, 1 titulaire et 1 suppléant. Le Président du CVS est une personne accompagnée par le SAVS d'Orléans.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0	36 %
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	6 %
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

## VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025 : 6	1	Réunion d'équipe

- Travaux relatifs aux évaluations : les mouvements et vacance du poste de chef de service ont freiné la mise en œuvre du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité. Vu l'effectif de professionnels, la démarche d'évaluation est traitée en réunion d'équipe.

- Plaintes et EI : les difficultés sont abordées en réunion d'équipe. Le service n'a pas eu à faire face à des événements indésirables.

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	80%	60%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	63%	27%

## VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

Pour donner suite à la dynamique réengagée dès 2022, les différents groupes d'échanges et de réflexion inter-associatifs, qu'ils soient organisés au niveau local ou départemental, pour les travailleurs sociaux ou les cadres de direction, ont perduré en 2025.

Dans le domaine de la santé, un partenariat a été initié en 2025 avec la CPAM du Loiret. Ce travail de collaboration a permis de mettre en œuvre des actions de prévention autour d'ateliers collectifs destinés aux spécificités de nos publics. Ces ateliers se sont construits sur les actions de dépistage, de prévention et d'accompagnement dans le soin :

- Ateliers bucco-dentaires : 2 ateliers
- Bilans individuels de prévention avec une infirmière : 3 bilans

- Action de prévention du cancer colorectal : 2 sessions, 14 personnes concernées
- Action de prévention du cancer du col de l'utérus : 1 action, 4 personnes concernées
- Action de prévention du cancer du sein : 1 Action, 6 personnes concernées

- Événements organisés.

Comme tous les ans depuis janvier 2023, une galette est organisée avec les usagers du SAVS qui le souhaitent. Pour cet évènement, la salle Albert Camus ou la salle de la Madeleine est réservée auprès de la Mairie d'Orléans, salles très accessibles et proche du SAVS pouvant réunir plus de 50 personnes.

Le SAVS a fêté ses 25 ans en novembre 2025.

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	NC	NC

## I. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2025 :

- Le SAVS a accompagné en 2025 une population stable depuis 2 ans (entre 55 et 60 personnes accompagnées en 2024).
- Par rapport à 2024, le SAVS a été un peu moins sollicité par les personnes et/ou les partenaires pour une admission (53 contre 69 demandes en 2024).

- Perspectives 2026 :

- Poursuite du travail en équipe sur l'évaluation de la qualité au SAVS.
- Participation de l'équipe éducative à des formations sur « les écrits professionnels », « Visite à domicile » et sur le concept « d'autodétermination ».
- Poursuite du travail de tutorat de l'apprentie éducatrice spécialisée jusqu'à son terme et l'obtention de sa qualification.
- Poursuite de l'accompagnement des personnes avançant en âge via le dispositif « Un avenir après le travail ».

Marlène MIGUEL FLEUREAU, Cheffe de service

Caroline VARANNE, Directrice adjointe